



INTER ECURIES REGULARITE

CIRCUIT BUGATTI - Le Mans – 25 ET 26 OCTOBRE 2019

SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES



Le règlement standard applicable : Le règlement standard des circuits de régularité 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur	: Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest des 24 Heures du Mans, avec les moyens de l'Automobile Club de l'Ouest - Circuit des 24 Heures du Mans - CS 21928 72019 LE MANS Cedex 2 (France) Tel : 02 43 40 24 28 E-mail : v.desoeuve@lemans.org
Nom l'Epreuve :	INTER-ECURIES REGULARITE
Dates :	25 ET 26 OCTOBRE 2019
Epreuve :	Circuit Bugatti – LE MANS Régional

Permis d'organisation n° 631 délivré le 19.09.2019.

Cette épreuve est organisée conformément au règlement standard des circuits de régularité 2019 et du présent Règlement Particulier.

Cette épreuve est éligible pour le Trophée des pilotes des Rallyes des Régularité VHR et VHRS

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Observateur (désigné par la ligue) : André GRISON licence : 29481 – 1201

Collège des Commissaires Sportifs :

Membre(s) en charge de la surveillance des moyennes en temps réel :

Hervé GUYOMARD licence n°6453 - 1203

Directeur de Course :

Michel BRAUNSTEIN licence n°8940 -1203

Directeur de Course Adjoint :

Steven POIGNANT licence n°144115 - 1201

Commissaire Technique :

William TURQUETIL licence n°7886 – 1201

Estéban BRILLAND (stagiaire) licence n°259089 - 1201

Médecin Chef :

Dominique VIVIER licence n°237088 - 1201

Commissaire Sportif Chargé des relations avec les concurrents :

Rémy AUVRAY licence n°34760 - 1203

Chronométrage :

Responsable : Christian GUEGUEN

Chargé des moyens de sécurité piste :

Stéphane DONNET Licence n°2548 - 1201

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

11 :05 - 11 :20	Essais Libres (15')	Régularité Historique
13 :20 - 13 :40	Manche 1 (20')	Régularité Historique
17 :05 - 17 :25	Manche 2 (20')	Régularité Historique

Briefing le 26 Octobre 2019, de 10 :15 à 10 :45 (salle de briefing – Bâtiment des stands – 3^{ème})

1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)

VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

16:00 - 18:00 Vérifications Administratives et Techniques

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019

07:30 - 09:30 Vérifications Administratives et Techniques

Transpondeurs :

Chaque voiture sera équipée d'un transpondeur.

Cette fourniture sera distribuée lors des vérifications Techniques (sous le Welcome).

Montant de la location avec supports : 50 € le week-end

Montant de la caution : 200 € (chèques ou espèces à déposer lors de la mise à disposition du transpondeur).

Restitution des transpondeurs : Jusqu'à 1 heure après l'arrivée de la dernière course ou en cas d'abandon, (2^e étage du Module Sportif, porte 215).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard Circuits Asphalte.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

ASA ACO 24 HEURES DU MANS

Circuit des 24 HEURES DU MANS - Direction Sports - CS 21928 - 72019 LE MANS CEDEX 2

☎ : 02.43.40.24.28 - E-mail : y.desoeuvre@lemans.org

➔ **Date de clôture : 27 Septembre 2019, à minuit**

Montant des frais de participation :

- Equipage de 2 adhérents ACO à jour d'adhésion à la date de l'engagement : gratuit
- Equipage composé d'un adhérent ACO : 100 Euros
- Equipage composé d'aucun adhérent ACO : 200 Euros

Les 52 premiers engagements seront retenus, cachet de la poste faisant foi

Tout engagement non envoyé avant le **27 Septembre** pourra être refusé.

Passée cette date et dans la limite des places disponibles, le droit d'engagement sera majoré de 50 €.

Dans la mesure où le pilote a pris connaissance de la réglementation FFSA 2019 et du présent Règlement particulier, il devra nous indiquer clairement (sur le bulletin d'engagement) dans quelle catégorie il s'engage.

3.4. LICENCES

Licences admises (minimum) :

- ICCR – Internationale Concurrent-Conducteur Régularité
- NCCR - Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

Présentation obligatoire de la licence pendant les vérifications administratives. Merci de bien vouloir vérifier que votre licence est valide.

Les pilotes devront être âgés de plus de 18 ans et avoir le permis de conduire.

Les navigateurs devront être âgés de plus de 16 ans

En revanche, des titres de participation Régional seront délivrés sur place :

TPRR(E) – Régional Régularité (43 euros)

Conditions de délivrance :

- Permis de conduire obligatoire au-delà de la fin de la 18ème année.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Participation :

- Valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalté inscrite au calendrier régional FFSA
- NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

✦ Régularité Historique (VHRS)

- Voitures éligibles (périodes et classes) telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1990.
- Voiture de Tourisme de série conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France de plus de 25 ans

✦ ou Régularité Loisir Prestige (LPRS),

- Voitures de Grand Tourisme (GT) de série (moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, de moins de 25 ans.

✦ ou Régularité Loisir Tourisme (LTRS),

- Voitures de Tourisme de série (moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, de moins de 25 ans.

✦ ou Régularité Energies Nouvelles (ENRS)

○ voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française.

- Véhicules 100% électriques,
- Véhicules à hydrogène,
- Véhicules mixte (hydrogène + électrique),
- Véhicules solaires,
- Véhicules à air comprimé,
- Véhicules hybride,
- Véhicules GPL.

L'organisation se réserve le droit ne pas accepter l'engagement d'une voiture dont les caractéristiques techniques ne seraient pas compatibles avec l'organisation de l'événement.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit Bugatti bénéficie d'une licence de Circuit FIA – Degré 2 – valable jusqu'au 10.06.2022.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 4130 mètres

Nombre de véhicules admis :

Essais et Courses = 47

Panneau officiel d'affichage : en pré-grille (Module Sportif)

Parc fermé : Zone vérifications techniques (ex parc E)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 ESSAIS

Les essais permettent de s'étalonner afin de pouvoir décider et déclarer à la Direction de Course le temps au tour choisi comme temps de référence.

Dans tous les cas, la Direction de Course pourra indiquer un temps différent en prenant garde à ce que ce temps soit toujours largement supérieur à celui que réaliserait une voiture du même type en compétition.

La durée des essais est de 15 min.

Communication du temps de référence

Le temps de référence devra être communiqué **2 heures après la fin de la séance d'essai**, au chargé des relations avec les concurrents

Temps de référence minimum sur un tour : **2 .28 mn**

7.2. BRIEFING

Un briefing aura lieu au plus tard 1 heure avant les essais.

Salle de briefing : salle 305 A du bâtiment des stands

7.3 COURSE

La procédure de départ en grille est strictement interdite. Les voitures partiront une à une sur les ordres du Directeur de Course.

La durée de la compétition : 2 manches de 20 min

Chaque tour est chronométré. La différence entre le temps chronométré et le temps de référence est décomptée en pénalité à chaque tour.

Nombre de tours pris en compte pour le classement des manches de 20 mn : **4 tours**

Modification des conditions de piste entre les Essais et les Courses

Un coefficient de + ou – 10 % sera appliqué et communiqué par le Directeur de Course

ARTICLE 8. PENALITES

Par dixième seconde d'écart par rapport au temps de référence choisi

Des juges de faits seront positionnés pour constater un changement important d'allure à l'approche de la ligne d'arrivée (entre le virage 14 et la ligne d'arrivée la vitesse devra être constante et ne pas connaître de freinage ou accélération brutale à l'approche de la ligne de chronométrage)

- 1/10 de seconde de pénalité par 1/10 de seconde d'écart
 - une voiture doit être à vitesse « constante » à l'approche de la ligne et ne doit pas freiner brusquement accélérer pour passer à 0.
 - 1^{ère} infraction : 30'' de pénalité
 - 2^{ème} infraction : 1' de pénalité
 - 3^{ème} infraction > Collège
- Un temps sur un tour supérieur à 10% du temps de référence du concurrent
- Tour manquant > pénalité de 1'30 par tour.
- Non-respect du drapeau jaune 30'' de pénalité.

8.2. Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le Classement général par catégorie sera établi sur les 4 meilleurs tours.

En cas d'exæquo, la voiture la plus ancienne sera déclarée vainqueur.

ARTICLE 10P. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers de chaque catégorie.

Lieu : Podium (Module Sportif – 1^{er} étage)

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 16

Nombre de commissaires : 8 minimum par poste

Nombre et type d'extincteurs par poste :

- 5 extincteurs poudre 6 kg
- 5 extincteurs eau + additif 6 kg

11.2P. MEDICALISATION

Nombre d'ambulance (s) (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2 type C

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? Non mais 1 VRI (Véhicule Rapide d'intervention)

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Extraction : 5 à 6 extracteurs

ANNEXE : Plans du Circuit Bugatti

